

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

**CHOIX VISANT LA DISPOSITION DE TITRES CANADIENS**

- À l'usage d'un contribuable pour choisir, en vertu du paragraphe 39(4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qu'un titre canadien dont il dispose soit réputé avoir été un bien en immobilisation.
- «Titre canadien» s'entend d'un titre (à l'exclusion d'un titre visé par règlement) qui est une action du capital-actions d'une société qui réside au Canada, une unité d'une fiducie de fonds commun de placement ou quelque obligation, effet, billet, hypothèque ou titre semblable émis par une personne qui réside au Canada.
- L'exercice du présent choix veille à ce que, pour une année d'imposition où un contribuable dispose d'un titre canadien, tous les titres canadiens appartenant au contribuable cette année-là et toute année d'imposition suivante soient traités comme des biens en immobilisation. La disposition de tels biens entraînerait alors un gain ou une perte en capital.
- L'exercice du présent choix s'applique au contribuable qui est un associé d'une société de personnes comme si chaque titre canadien dont la société de personnes est propriétaire était la propriété de l'associé et chaque titre canadien ayant fait l'objet d'une disposition par la société de personnes au cours de son exercice faisait l'objet d'une disposition par l'associé à la fin de cet exercice.
- Un choix fait en vertu du paragraphe 39(4) ne s'applique pas à une disposition d'un titre canadien faite par un contribuable qui, au moment de cette disposition, est :
  - un commerçant ou un courtier en valeurs mobilières;
  - une institution financière [selon la définition figurant au paragraphe 142.2(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*];
  - une société dont l'activité d'entreprise principale consiste à prêter de l'argent ou à acheter des créances, ou une combinaison de ce qui précède;
  - un non-résident;
 ou toute combinaison de ce qui précède.
- Un choix ne peut être révoqué.
- Une exemplaire dûment rempli de la présente formule doit être produit avec la déclaration de revenus du contribuable.
- Pour plus de détails, consulter la dernière version du bulletin d'interprétation IT-479.

Nom au complet du contribuable (Majuscules)	Numéro d'assurance ou d'entreprise sociale (S'il y a lieu)
Adresse	Numéro de compte ou d'entreprise de la société (S'il y a lieu)
Nom de la société de personnes (S'il y a lieu)	Numéro de la société de personnes (S'il y a lieu)
Description du titre Canadien visé	Année D'imposition

**CHOIX ET ATTESTATION**

Le contribuable susmentionné fait par la présente le choix en vertu du paragraphe 39(4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Je certifie par les présentes que les renseignements dans cette formule, et dans tous documents ci-joints, sont vrais, exacts et complets sous tous les rapports.

Signature du particulier ou du cadre autorisé à signer pour la société ou la fiducie	Poste ou titre du cadre autorisé à signer pour la société ou la fiducie	Date
--	---	------